

point à porter la cognée sur un autre abus qui n'était pas moins déplorable.

Depuis François I^{er}, les charges de la chapelle du roi étaient devenues vénales. « C'était une ressource pour l'État créée dans un moment difficile, et le cardinal Mazarin qui aimait à faire argent de tout, n'avait pas manqué d'en tirer parti (1). »

En 1637, on ne comptait pas moins de cent trente-deux aumôniers qui formaient avec les huit aumôniers ordinaires une compagnie de cent quarante ecclésiastiques. Le but que se proposaient les titulaires, n'était autre, il faut bien en convenir, que d'arriver plus facilement à obtenir des bénéfices; et c'était le plus souvent aux dépens de toute leur fortune qu'ils achetaient ce titre, honorable, il est vrai, mais peu lucratif. Le Père de la Chaize ne craignit pas, au risque d'attirer sur sa tête de nombreuses et puissantes inimitiés, de signaler au roi un si coupable abus. Louis XIV, « dans sa religieuse délicatesse » fut alarmé du motif qui pouvait faire agir la plupart des aumôniers, en achetant leur charge, motif si sévèrement réprouvé par les canons de l'Église. Mais comme il était impossible de proscrire tout d'un coup un trafic dont il sentait l'indécence, il prit des mesures pour l'anéantir peu à peu, jusqu'à ce que les circonstances permissent de rembourser ceux qui avaient acheté; il leur laissa la faculté de revendre; mais il voulut que les charges qui viendraient à vaquer par mort fussent données gratuitement (2). » « Je trouve, écrivait à ce sujet Madame de Sévigné, cette mode bien noble et bien agréable pour les gens de qualité de ne plus vendre les charges d'aumônier. Oh! que cela fera un beau séminaire (3)! »

Ce ne fut pas la seule réforme inspirée par le confesseur à son auguste pénitent. L'abbé Oroux nous apprend qu'à la fin de l'année 1688, il y eut une promotion de « 74 cordons bleus (4)

(1) L'abbé Oroux, *Hist. ecclés. de la cour de France*.

(2) L'abbé Oroux, *Hist. ecclés. de la cour de France*.

(3) Lettre du 11 avril 1685.

(4) Cordon bleu, signe distinctif de l'ordre du Saint-Esprit, institué par Henri III.